



PÉTITION DES SALARIÉS DU SECTEUR DE L'OPTIQUE

Des salariés du secteur de l'optique de VYV3 PDL se sont réunis le 2 février à l'initiative du syndicat Force Ouvrière pour échanger sur la question des rémunérations.

Lors de cette réunion, nous avons fait le constat que les salariés des enseignes concurrentes qui dépendent de la Convention Collective de l'Optique-Lunetterie, verront leur salaire augmenter de 300€ minimum brut mensuel entre le 17 mars 2022 et juillet 2024 !

Il n'y a aucune raison pour que nous, salariés de l'optique de VYV3 PDL sous Convention Collective Mutualité (ANEM) ne puissions pas bénéficier d'une augmentation de salaire équivalente.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- Une augmentation générale des salaires **mensuel de 300€ brut.**
- La reconnaissance salariale des diplômes et des formations qualifiantes (DU, Licence etc.).

Si ces revendications n'étaient pas satisfaites nous n'hésiterions pas à utiliser tout autre moyen à disposition pour les faire aboutir, y compris la grève.

Angers le 2 février 2024

NOM – PRENOM	STRUCTURE	ADRESSE MAIL*	SIGNATURE

A retourner par mail à fomutualite@gmail.com ou en photo par téléphone à Vincent LANCHE, Délégué Syndical FO au 06 35 95 95 78

*Si vous souhaitez recevoir des informations de la part du syndicat FO.